

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DES SOURCES

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de l'Énergie des Sources, qu'un avis de motion accompagné d'une présentation du projet de règlement a été effectuée à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'Énergie des Sources le quatre septembre de l'an deux mille vingt-six (4 septembre 2026) en vue de l'adoption du **règlement 004-2026 relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des délégués siégeant au conseil d'administration**, prévue à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'Énergie des Sources le douze novembre de l'an deux mille vingt-six (12 novembre 2026).

Toute personne désirant prendre connaissance de ce projet de règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources ou sur son site Web <https://mrcdessources.com/amenagement-du-territoire/transition-energetique/regie-de-lenergie-des-sources/> ou au bureau municipal des municipalités membres de la Régie intermunicipale de l'Énergie des Sources, et ce, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce neuvième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-six (9 septembre 2026).

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier